

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » 22 juin 2017, à Moret sur Loing

ETAIENT PRESENTS :

NOM	PRENOM	ORGANISME
BORGNE	Véronique	Chargée d'étude Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
REISSER	Alix	Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne
SEPTIERS	Patrick	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » Président de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ; Maire de la ville de Moret-sur-Loing ;
JACHET	Stéphane	Communauté de Communes Moret Seine et Loing
TURPIN	Jean	Adjoint au Maire Saint Pierre les Nemours
BRUNEAU	Brigitte	Conseillère municipale Saint Pierre les Nemours
BALAND	Gérard	Maire de Nonville
LORILLON	Didier	Adjoint au Maire Nonville
BOUILLETTE	Lionel	Conseiller municipal Bourron Marlotte
DELPLANQUE	Alain	Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne, service Police de l'eau
BOST	Cyrille	Agence Française de la Biodiversité (AFB)
SOMMIER	Floriane	Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
NATAF	Florine	Eau de Paris -Chargée de mission Agriculture et Territoire
NAUDET	Gilles	Secrétaire PRO NATURA Ile-de-France
ALBESA	Louis	Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL)
PRIEUR	Louis	Président PRO NATURA Ile-de-France
BINNERT	Claire	Centre National de la Propriété Forestière
BOILEAU	Jules	Chargée d'études Biodiversité, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
CHABERNAUD	Régis	Président AAPPMA « La Brème et l'Epinoche »
MAZA	Lionel	AAPPMA « La truite de Moret »
DE VIGNERAL	Elisabeth	Syndicat de la propriété privée rurale de Seine et Marne (SDPPR77)

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- ✓ **Présentation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »**
- ✓ **Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2016**
- ✓ **Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » pour l'année 2017**
- ✓ **Temps d'échanges**

Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Comité de pilotage, introduit la réunion et ses objectifs, en remerciant les participants pour leur présence.

Véronique BORGNE, remercie la communauté de communes Moret Seine et Loing pour son accueil présente le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain », les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB lors de l'année 2016 et les perspectives pour 2017.

La présentation est téléchargeable sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain/documents-a-telecharger>

RESUME DES ECHANGES / RELEVES DE DECISIONS

ProNatura informe qu'il souhaite changer de prestataire pour la réalisation du **Contrat Natura 2000 pour la réouverture des prairies de fauché à Moret sur Loing**.

La DDT indique que le propriétaire a le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. Les montants de chaque mesure doivent rester les mêmes pour le paiement des fonds Natura 2000. De plus, les travaux doivent être réalisés dans le respect du cahier des charges fixé dans le document d'objectifs du site, précisé dans l'annexe technique du Contrat Natura 2000.

Pronatura n'a pas reçu le contrat signé par la préfecture et envoyé cet hiver au siège de ProNatura. La DDT renvoi un exemplaire en copie conforme.

Les travaux sont prévus en septembre 2017. Une visite préalable aux travaux sera réalisée par l'animatrice.

Le propriétaire du **Moulin de Toussac sur le Lunain** a réalisé un curage du bief sans autorisation « loi sur l'eau ». Un procès-verbal a été dressé et une transaction pénale est en cours. La Mairie de Nonville demande si le bief est considéré comme un cours d'eau. La DDT répond positivement et indique qu'une confirmation a été demandée au ministère.

Un travail a été engagé avec **les loueurs de canoës** pour que des informations sur la sensibilité du site Natura 2000 soient ajoutées aux consignes de sécurité affichées ou distribuées. Des panneaux d'informations ne doivent cependant pas se multiplier tout au long du Loing.

Le comité de pilotage fait part d'incivilités de certains kayakistes sur le Loing : accostage sur les propriétés privées et jets de déchets.

De nombreux autres usagers participent au jet de déchets dans la rivière.

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



Des opérations « nettoyage » sont réalisées régulièrement. Les loueurs de Canoë-kayak ont réalisé une opération, le 3 mai 2017, entre Grez sur Loing et Episy. Mme BORGNE et M. JACHET y ont participé. Les AAPPMA (associations de pêche) réalisent de nettoyages réguliers sur le cours d'eau.

Un arrêté préfectoral encadre la pratique des Canoë-Kayak sur le Loing. Une charte de bonne pratique a été rédigée par le conseil départemental (<http://www.seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/Sport-et-environnement/Canoe-kayak>).

L'installation des panneaux signalétiques, destinés à sécuriser et à faciliter un usage partagé de la rivière du Loing a été effectué grâce au travail du SMAG du Loing, du Département de Seine-et-Marne de l'Etat (DDCS via CNDS), des comités départemental et régional de canoë-kayak.

Plusieurs idées sont émises : Création d'une équipe de garde : qui la finance, qui l'encadre ? – Interdiction d'embarquer des emballages sur les canoës : qui contrôle ? Mise en place d'une taxe pour les kayakistes : comment ? qui la perçoit ?

Certains **chemins de randonnées** (PR) ne sont pas suffisamment entretenus et des dépôts d'ordure sont recensés. Le maire est le premier officier de police pour dresser un procès-verbal. L'ONCFS et l'AFB peuvent aussi dresser des procès-verbaux.